

constituent encore dans le Québec d'aujourd'hui des coopératives importantes et elles se sont étendues aux autres provinces.

Autre fait à signaler dans le Québec: la création, en 1900, de la Caisse populaire de Lévis, par Alphonse Desjardins. C'est le début des institutions coopératives de crédit et d'épargne qui, de nos jours, jouent un rôle marquant dans l'économie canadienne. La première coopérative de vente et d'achat pour les agriculteurs fut établie en 1915 et une coopérative de pêcheurs vit le jour en 1923.

En 1877, une charte fédérale fut accordée à une association canadienne d'agriculteurs, portant le nom de *Dominion Grange* et formée de succursales de l'*American Grange* dans l'Ontario et le Québec. L'association a déjà compté 31,000 membres, dont 26,000 dans l'Ontario, lesquels, pendant 38 ans, y exploitèrent une industrie du sel. Pendant 22 ans, l'association s'occupa en outre d'assurance contre l'incendie et en 1879, elle ouvrait une banque qui fonctionna durant sept ans. A la fin, la *Dominion Grange* s'associa à une autre société d'agriculteurs.

Vers 1890, la *Patron of Industry*, du Michigan, vint s'installer au Canada; elle offrait aux agriculteurs, sur une base coopérative, de la ficelle d'engrèbage.

Vers 1890, l'agriculture dans les provinces des Prairies entra dans une période d'essor rapide qui poussa les premiers colons à organiser la mise en vente de leurs produits de façon plus satisfaisante. Les organisations d'agriculteurs de l'époque sont à l'origine du mouvement coopératif dans cette région du pays.

Vers la fin du siècle dernier, le ministère fédéral de l'Agriculture aida les agriculteurs des territoires qui devaient former la Saskatchewan et l'Alberta d'aujourd'hui, à mettre sur pied des crémèries coopératives. Elles facilitaient la vente de la crème dans les centres où il n'y avait jamais eu de coopératives. Duncan, dans l'île de Vancouver, comptait aussi sa crémèrie coopérative dès 1896.

Les pionniers des Prairies n'étaient pas satisfaits des conditions de vente des céréales. Ils formèrent donc au début du siècle la *Manitoba Grain Growers Association* et la *Territorial Grain Growers Association*. La réglementation permit d'accomplir un certain progrès mais les sociétés s'aperçurent que seules les coopératives de vente et d'achat apporteraient une solution; on mit donc sur pied en 1906 la *Grain Growers Grain Company*. Il existait déjà des sociétés locales de silos à grains appartenant aux agriculteurs.

En 1913, les trois provinces des Prairies possédaient chacune leurs coopératives de silos à grains desservant toute la province. Deux d'entre elles, la *Grain Growers Grain Company* du Manitoba et la *Farmers' Cooperative Elevator Company* de l'Alberta se fusionnèrent en 1917 pour former la *United Grain Growers Ltd.*

Quelques-unes des premières coopératives existent encore aujourd'hui mais plusieurs d'entre elles ont fait faillite ou se sont transformées en sociétés par actions. Leur progrès était entravé par l'absence d'une législation appropriée qui en aurait réglementé la constitution en corporation et le bon fonctionnement. Le Manitoba fut la première province à voter une loi provinciale des coopératives, en 1887; le Québec fit de même en 1906. En 1908, un projet de loi fédéral pour la constitution en sociétés commerciales des coopératives